## D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

## Rabbin de Boulogne

Térouma 5785, 1 Adar 5785

La Parasha de la semaine est consacrée aux lois relatives à la construction du Tabernacle. Tous les détails y sont présentés de manière particulièrement détaillée : matériaux utilisés, ustensiles façonnés... Par ces



nombreuses précisions, la Torah souligne l'importance capitale occupée par le Mishkan. Nous trouvons deux grandes opinions quant au moment de la construction de cet édifice. D'après certains de nos commentateurs, cet ordre a été donné après la faute du Veau d'Or. Cela signifie qu'il vient en réparation de l'égarement du peuple qui survint juste après la révélation du Sinaï. L'échec de la collectivité fut à l'origine de cette matérialisation de la présence divine au sein du peuple.

La seconde opinion est radicalement opposée à celle-ci. Elle se base sur l'ordre des chapitres et sur la façon dont les différents événements sont présentés par la Torah. En effet, la Parasha de Térouma qui nous présente l'ordre de construire le Mishkan se situe avant la Parasha de Ki Tissa qui relate la faute du Veau d'Or. Il en découle que l'injonction de la construction se présente comme un idéal en soi et non pas comme une conséquence d'une quelconque faute.

Cette opinion est défendue par le RaMBaN. Il écrit en introduction sur notre Parasha : « Après avoir transmis au peuple une partie de Ses commandements et après avoir reçu l'ordre de constituer une nation de prêtres, D-ieu considéra que le niveau spirituel du peuple hébreu était suffisamment élevé pour y faire résider Sa présence à travers l'édification du Tabernacle ».

Dans la suite de son commentaire, le RaMBaN décrit le Mishkan comme étant le prolongement de la révélation du mont Sinaï. Une sorte de révélation permanente qui devait accompagner le peuple quotidiennement.

Cette idée est illustrée par la parabole suivante : Un jour, un roi maria sa fille unique mais il ressentit beaucoup de difficultés au moment de son départ. Il convoqua alors le jeune prince et lui dit : « il m'est impossible de la laisser partir ! Cependant, je ne peux t'empêcher de vivre avec elle puisque j'ai autorisé votre union. Je t'en prie, préparez-moi une pièce dans votre maison afin que je reste à vos côtés ».

Il s'agit là d'une idée forte proposée par nos Maîtres. HaShem offre la Torah au peuple hébreu mais Il ne peut se résoudre à l'abandonner. Par la construction du Mishkan, Il nous permet de ressentir pleinement Son intense dévoilement à nos côtés. Ceci nous permet de développer un lien intime qui doit nous permettre d'être constamment influencés par Sa sainteté.